

APPEL À PROJET

CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT FLOTTANT « BAINNADE - ANIMATION D'EAU » - AU BASSIN DE LA VILLETTE - PARIS 19^e ARRT DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA VILLE DE PARIS

Identification de l'organisme

Ville de Paris

Direction de la Jeunesse et des Sports - Direction de la Voirie et des Déplacements

Objet

Installation et exploitation d'un établissement flottant « baignade - animation d'eau »

Nature du titre

Convention d'occupation du domaine public fluvial, précaire et révocable. L'occupant ne bénéficie d'aucun droit au renouvellement.

Retrait du dossier d'appel à projet

Par courriel : djs.aapc@paris.fr

Par courrier : Mairie de Paris - DJS - Bureau des Affaires Juridiques, 25 boulevard Bourdon, 75004 - PARIS

Renseignements techniques sur le domaine public fluvial

Contact au sein du service des canaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements

par courriel, ou par courrier au 62 quai de la Marne, 75019 - PARIS

Daniel JOURDAN, inspecteur de la navigation

Tél. 01 44 52 86 45 (direct)/40 (standard) – Mob. 06 31 39 34 87

daniel.jourdan@paris.fr

Renseignements techniques et administratifs divers

Contact au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports

par courrier au service de l'équipement, pôle pilotage et expertise,

25 boulevard Bourdon, 75004 - PARIS

Date limite de dépôt des dossiers

Vendredi 10 juillet 2015 à 16 h 00 au plus tard

Soit par voie postale à l'adresse ci-dessous, par pli recommandé avec demande d'avis de réception

Soit par pli porté à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, et remis contre récépissé délivré par le service suivant :

Ville de Paris - Direction de la Jeunesse et des Sports

Services des Affaires Juridiques et Financières

Bureau des Affaires Juridiques

25 boulevard Bourdon - 75004 PARIS

Les dossiers parvenus en retard ne seront pas acceptés.

Justificatifs à produire

Les propositions écrites seront fournies sous forme de documents sur support papier et devront être également accompagnées d'une copie numérique contenant l'intégralité du dossier.

→ Éléments sur le candidat/la société

Préciser les références ou qualifications attestant de la capacité du candidat à gérer tout ou partie de l'exploitation objet du présent appel à projets.

Préciser si la société est existante ou si elle sera spécialement créée pour le projet.

Si la société existe, préciser :

- Nom, forme juridique et raison sociale ;
- En cas de groupement, nom, forme juridique et raison sociale de chaque membre du groupement ;
- N° d'immatriculation au registre du commerce (ou équivalent si société non française) ;

- Montant et composition de son capital ;

- Comptes annuels des trois derniers exercices clos ;

- Présentation de références en matière d'opérations identiques ou similaires sur les 3 dernières années ;

Le dossier de candidature devra être signé le cas échéant par tous les partenaires

→ Exposé du projet d'activité

Description des activités (leur nature, la politique tarifaire, les publics visés, l'insertion dans le quartier, la saisonnalité).

Propositions de scénarios d'organisation de l'activité afin que celle-ci soit adaptée ou s'intègre à la manifestation Paris-Plage et exposé des activités connexes le cas échéant.

Description de l'infrastructure et des divers aménagements choisis, sous forme d'un avant-projet sommaire, comportant des précisions sur le type d'infrastructure, les modalités d'ancrage, la séparation avec la voie d'eau, les modalités d'exploitation technique et fonctionnelle de l'établissement flottant ainsi que le calendrier du projet depuis la validation de la convention jusqu'à la mise en exploitation.

→ Éléments financiers suivants

Montant de l'investissement initial et à venir pour la période d'exploitation prévue ;

Business model faisant apparaître pour la durée d'exploitation proposée :

- la rentabilité attendue,
- les données annuelles relatives aux CA, en volume et en valeur,
- les coûts d'exploitation détaillés,
- l'amortissement.

→ Proposition de redevance

La redevance correspondant à l'occupation du domaine public fluvial se composera d'un part fixe, le montant minimum garanti, et d'une part variable. Le candidat devra faire une proposition en ce sens.

→ Proposition de durée d'exécution de la convention

La durée devra être proposée en fonction de la durée d'amortissement des investissements et ne pourra être supérieure à 20 ans.

Critères de sélection

→ La qualité du projet d'exploitation développé par l'occupant ;

→ La qualité et la cohérence des moyens mobilisés pour le mettre en œuvre (qualité technique, architecturale et environnementale des installations et insertion dans l'environnement du Bassin de la Villette, calendrier de réalisation du projet jusqu'à sa mise en exploitation, modalités d'exploitation technique et fonctionnelle de l'établissement flottant) ;

→ Les références du porteur de projet et/ou des bureaux d'études associés ;

→ Le montant de la redevance proposée ;

→ L'équilibre économique en fonction des coûts d'investissement et de fonctionnement et de la durée de la convention.

Date d'attribution

Au cours du 1^{er} semestre 2016.

Procédures de recours

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75181 Paris (Paris 4^{ème}).

E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr. Tél. 01 44 59 44 00. Fax 01 44 59 46 46.

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours est le Tribunal administratif de Paris.